

Collectif pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité 34-12



et
l'association SPPEF- « SITES ET MONUMENTS »
Association d'Utilité Publique

17 rue Mazel, 34700 LODEVE
TÉL : 06 33 91 38 33

aigles.escandorgue@gmail.com

Lodève, le 2 juin 2022

**Objet : OBSERVATIONS SUR LE SEMINAIRE
« L'éolien terrestre entre enjeux locaux et transition énergétique ».**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir invités au séminaire les 18 et 19 mai 2022 dont nous avons apprécié l'organisation et la convivialité.

Nous vous présentons notre point de vue ainsi que quelques éléments factuels sur les thèmes qui ont été abordés ces jours-là :

A- ACCEPTABILITE DES ÉOLIENNES PAR LES POPULATIONS LOCALES :

Les trois derniers sondages nationaux reflètent largement une opinion défavorable à l'éolien¹ en France, et celui qui nous a paru intéressant et le plus récent est celui du CEREME² parce qu'il a été mené spécifiquement sur un échantillon de **ruraux**³.

Résultat : ceux-ci sont en majorité conscients et inquiets des conséquences de l'éolien sur la biodiversité, les paysages et le patrimoine.

Mais surtout, concernant les Parcs naturels régionaux :

« 88 % des ruraux sondés demandent que les parcs éoliens soient éloignés de sites comme les Parcs Nationaux et Régionaux, les Monuments historiques ou les sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, et 78% des lieux de mémoire ».

NB- Un membre de FEE a cité en public un autre résultat de ce sondage, en en déformant la teneur. Il nous a dit : « 19% des personnes seulement veulent arrêter le déploiement des éoliennes.

Voici les résultats, en fait :

(1002 personnes) - QUESTION : Selon vous, faut-il poursuivre, limiter ou arrêter le déploiement des éoliennes ?

¹ Sondage IFOP Nov. 2021 + deux sondages Opinionway de mars 2022, l'un à la demande de « Sites et Monuments » et l'autre du « CEREME »

² Cercle d'Etudes Réalités Ecologiques et Mix Energétique

³ [Sondage sur « la perception des éoliennes par les ruraux », réalisé à sa demande par l'institut OpinionWay](#)

RÉPONSES:

- 19% ; arrêter
- 40% : limiter..**59 %** des sondés disent ainsi que le déploiement des éoliennes doit être arrêté ou limité !
- 40% : poursuivre

L'ETUDE DE MR GARCIA SUR LA CHAMPAGNE ET LA HAUTE VIENNE était intéressante. Cependant, cette étude sur des terroirs composés d'openfields et de bocages ne peut être transposée au Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (PRN-HL), région forestière d'une riche biodiversité, et de surcroît montagnaise dont les enjeux diffèrent.

- Elle soulève cependant le manque de concertation du public qui concerne toute la France. Dans les villages, les opérateurs présentent leurs projets éoliens à caractère promotionnel plutôt qu'une réelle information.

En tout état de cause, le nombre d'associations locales opposées aux éoliennes, qu'elles soient environnementales, touristiques, de protection des ressources, des sites ou des monuments qui participent à des recours juridiques donne une idée de l'ampleur de l'inacceptabilité sociale des éoliennes.

Actuellement, plus de 1700 associations locales réunies sous la bannière de la Fédération Environnement Durable (FED), sans compter sa cousine « vent de Colère ! » (VDC) luttent contre l'éolien terrestre, et 70% des projets acceptés sont suivis de recours juridiques.

Trois millions de français ont déjà la vue sur les 8000 éoliennes actuelles qui impactent aussi la biodiversité.

B- DEVELOPPEMENT EOLIEN ET BIODIVERSITE

Cette présentation nous a semblé la plus intéressante et a abordé tous les aspects de la biodiversité, sans nier les questions en suspens (ex : qu'est-ce qu'un impact « significatif » ?) et les lacunes (ex : la mesure de l'impact cumulatif de plusieurs centrales éoliennes sur la biodiversité).

C'est aussi un sujet essentiel concernant l'éolien.

- 1- Il manque juste un élément de connaissance à notre avis (que l'auteur connaît évidemment) pour préciser la perte d'habitat :

La fragmentation (ou le morcellement) des habitats :

Elle a été documentée par exemple dans l'étude sur l'aigle royal de l'Escandorgue avant et après installation des éoliennes sur l'Escandorgue menée par le « Groupe d'Etudes rapaces du Sud du massif Central avec l'association BECOT qui est responsable du baguage des aigles royaux de ce massif par des balises GPS.⁴

La fragmentation du domaine vital de l'aigle royal de l'Escandorgue s'étend sur 450ha et des cartes comparatives, avant et après les éoliennes, l'illustrent.

En 2011, pour l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), la fragmentation est l'une des premières causes de régression de la biodiversité en Europe... L'éolien est aussi à l'origine de ces fragmentations, créant des barrières et des **trouées dans des forêts**, l'agrandissement de voies d'accès, (pistes tassées avec revêtement en dur). De plus, les machines elles-mêmes sont des pièges écologiques (pollutions sonore et lumineuse).

⁴ Cette étude reste à votre disposition sur demande à : aigles.escandorgue@gmail.com

Faute d'être capable de quantifier la fragmentation, les études d'impact des parcs éoliens continuent à la minimiser.

- 2- Mr Thierry CHAMBERT a retenu les zones défavorables à l'éolien, qu'il faut **éviter**: les ZPS, les ZCS, Natura 2000, les Parcs naturels, les couloirs de migration Ce que la LPO a confirmé, en ajoutant : « **les zones forestières** » :⁵

*« La LPO est ainsi, comme spécifié dans son positionnement positif sur les éoliennes de novembre 2021 sur l'énergie, défavorable à l'implantation d'éoliennes dans les Zones de Protection Spéciales (ZPS), les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), les Parcs naturels Marins (PNM), **les forêts**, également dans les espaces vitaux (sites de nidification, d'alimentation ou d'hivernage) et les voies de déplacement des espèces sensibles ou à enjeu (en particulier les rapaces)... les voies migratoires, les Zones de Sensibilité Majeure (ZSM) des grands rapaces (milan royal, aigle royal, vautour fauve..) et celles bénéficiant d'un Plan National d'Action (PNA) (ex : gypaète barbu, vautour moine...)... Nous demandons que les sites Natura 2000 désignés au titre des deux directives, « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore » soient considérés comme des zones d'enjeux forts à très forts. »*

Et selon la LPO nationale, les sites Natura 2000 doivent être préservés des éoliennes, y compris une zone tampon correspondant à l'espace vital des espèces ayant justifié ce classement (au moins 1 km et parfois bien plus)⁶.

La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) déconseille aussi la construction d'infrastructures qui impliquent une déforestation⁷.

Il apparaît ainsi que le Parc du Haut-Languedoc devrait désormais, dans sa nouvelle charte, faire figurer les forêts en zones rouges, réhibitoires, ainsi que les zones citées par la LPO, association reconnue nationalement pour son expertise .

⁵ Lettre de la LPO à Mr le préfet de l'Hérault sur la planification de l'éolien terrestre : les zones favorables à l'éolien. Villeveyrac, le 14-12-2021

⁶ Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune. LPO France, juin 2017.(rédaction : Geoffroy Marx)

⁷ Journées FRB 2017- Biodiversité et transition énergétique : enquête sur les liaisons dangereuses.

La revue « La Recherche-Sciences et Avenir » de mai 2022 nous démontre encore la nécessité de préserver les forêts, qui sont des puits de carbone et favorisent l'hygrométrie.



Les forêts sont dans notre région des gîtes à chauve-souris. Nous connaissons l'exemple de BERNAGUES (34650 Lunas) dans le Parc du Haut Languedoc où la mortalité était en 2017, année d'exploitation du parc, de 36 chiroptères par éolienne et par an, après extrapolation.... Un site situé à l'orée d'une forêt, mal choisi, très mortifère, où le préfet a imposé une « régulation », soit un arrêt total des éoliennes de nuit par certaines vitesses de vent (inférieures et égales à 6m/s) et à des températures supérieures et égales à 9°C .

Selon l'ADEME, entre 12 000 et 3,3 millions de chiroptères seraient décédées à cause des éoliennes, entre 2012 et 2015 donc en 3 ans.

Sur les 30 espèces de ces mammifères volants recensées en France, la majorité est arboricole. **Aussi les forêts sont-elles des gîtes d'importance pour ces mammifères.**

- 3- Enfin le collectif TNE-Occitanie-Environnement a soulevé oralement à juste titre que **le CNPN a donné de nombreux avis défavorables pour les derniers projets éoliens dans le PNR du HL à cause « des forts enjeux en termes de biodiversité » et de la « saturation des machines » dans ce territoire.**
- 4- Il a signalé aussi la problématique de la dérogation pour destruction d'espèces protégées : les parcs éoliens ne sont pas en règle, ce qui engage la responsabilité civile et pénale des exploitants.
La LPO-Hérault l'a confirmé dans son courrier à Mr le préfet :

« A l'heure actuelle l'ensemble des parcs éoliens en fonctionnement au sein du département héraultais ne sont pas en conformité avec la réglementation française sur les espèces protégées, et au vu de la fragilité locale de la biodiversité..., la problématique de la mortalité faunistique engendrée par le fonctionnement des parcs éoliens reste majeure dans le département. Et ceci malgré les efforts déployés au sein des parcs éoliens afin de réduire les cas de mortalité ».. L'ensemble de ces parcs doivent en effet être mis en conformité avec la réglementation française sur les espèces protégées et faire l'objet d'une Dérogation Espèces Protégées lorsque des cas de mortalité d'espèces protégées sont avérés au sein de ces parcs. »

C- RETOMBÉES ECONOMIQUES LOCALES :

La description des divers moyens de financement participatif et types de portage (plateformes spécialisées, crowdfunding...) qui sont destinés à pallier l'inacceptabilité sociale des éoliennes ne sont selon nous qu'une incitation par l'argent à laquelle l'Etat participe par des subventions supplémentaires, où les participants, minoritaires compte tenu de l'ampleur des financements, n'auront pas leur mot à dire. En effet, cela a été dit : « *le développeur contrôle le tout* ».

De même, certains élus, attirés par les retombées financières et parfois par des drôles de « compensations » (création de jeux de boules, réfection du clocher de l'église, etc...) ne se rendent pas compte de la perte patrimoniale de leurs concitoyens (propriétés, gîtes touristiques) et surtout de leur qualité de vie (nuisances sonores, pollution lumineuse)... et ils ne savent pas que la dotation de l'Etat à leur commune en sera d'autant diminuée.

L'argent revient très souvent à une communauté de communes, tandis que les habitants des communes ou communautés de communes voire les départements voisins vont en subir les nuisances. Labruguière est l'exemple type d'une installation qui rapporte de l'argent aux Tarnais tout en impactant les Audois.

Mme Ségolène Royal, à l'époque ministre de l'Ecologie, avait qualifié cette situation « *d'inacceptable* », ...sans savoir qu'elle est monnaie courante dans notre région, les sommets des montagnes étant souvent des limites administratives.

En Occitanie, moins de 10 parcs éoliens ont été construits par un financement participatif.

Si l'on considère les emplois locaux, ils sont dérisoires pour notre territoire : 90% de ceux-ci se concentrent à Béziers, Toulouse et Montpellier.

Quel intérêt le PNR-HL aurait-il de promouvoir tout particulièrement des éoliennes sur son territoire, alors qu'il ne touche pas de subventions lui-même ?

D- PROJET DE TERRITOIRE ET PAYSAGES

La sortie du 19 mai « circuit paysager » concerne tout particulièrement l'association invitée « Sites et Monuments ».

On assiste comme l'exprime « France Energie Eolienne » (FEE) à « *de nouveaux paysages de l'énergie* ».

Cependant les paysages le plus beaux, objectivement, sont ceux que la filière éolienne préfère investir, c'est-à-dire les paysages de relief, les montagnes et leurs sommets couverts de forêts d'altitude, les paysages diversifiés de notre Parc Naturel Régional, qui sont les plus visibles.

Bien entendu on peut faire des compromis en modifiant l'emplacement de quelques éoliennes, voir en enlevant certaines, cependant il est clair que les centrales d'aérogénérateurs modifient fortement le paysage, l'artificialisent par la répétition, la banalisation, l'uniformisation des machines :

-Bien plus encore que le photovoltaïque (PV) puisque les éoliennes sont perchées, en montagne, jusqu'à plus de 30 kms ;

-Bien plus que le PV parce qu'elles créent des paysages avec des objets mouvants qui perturbent les vues horizontales.

Vue du grand paysage de la plaine languedocienne, la ligne d'horizon paraît hirsute et ne donne pas envie d'aller explorer des paysages industriels, alors qu'il y a des points sublimes et des monuments remarquables dans notre région.

Des phénomènes de saturation sont observés aussi, au fil des années.

Au sujet de la pollution lumineuse des paysages, la filière éolienne reconnaît aussi que c'est un problème.

Le 19 mai nous avons observé une rangée d'éoliennes du village coupant le clocher de l'église. Il aurait fallu montrer tous les points de vue sur 360°, au moins par le dessin.

Tout compte fait, la sensibilité, le ressenti des populations aux changements de paysage doivent être considérés en priorité d'après leurs référents culturels : Le récent sondage de mars 2022 Opinionway demandé par l'association nationale d'utilité publique « Sites et Monuments », mené sur plus de 2000 français est éloquent sur ce sujet ⁸:

77 % des français pensent que les éoliennes ont un impact négatif sur la beauté des paysages.

E- VISITE DU SITE EOLIEN DE LABRUGIERE (TARN) :

Nous remercions les membres de la LPO du Tarn pour leurs explications sur la méthodologie des suivis de mortalité aviaire.

1- LES SUIVIS DE MORTALITE DES OISEAUX ET CHIROPTERES :

Sur ce parc, l'effort de prospection est d'un passage la première semaine, et, la suivante : de 2 passages pour rechercher les cadavres.

Les suivis de mortalité ne couvrent pas la totalité de l'année, ce qui peut être insuffisant, ne permettant pas de découvrir un impact significatif qui n'aurait pas été documenté par l'étude d'impact. Nous espérons que les périodes couvrent au moins les semaines 20 à 43 pour l'avifaune comme le préconise le protocole national ⁹, et toute l'année si les enjeux sont forts pour les chiroptères (proximité de la forêt), enfin qu'un suivi d'activité de ces mammifères est ou a été réalisé aussi toute l'année en hauteur, par écoute ultrasonore. La LPO du Tarn ne nous a pas indiqué si toutes les éoliennes sont contrôlées, comme cela doit être fait pour les parcs de 8 éoliennes (ou moins), pour l'avifaune, et quels sont les impacts de ce parc sur la faune ailée.

2- REDUCTION DE LA MORTALITE DES OISEAUX : LES SYSTEMES DE DÉTECTION/RÉACTION :

Les systèmes n'ont pas été testés à Labrugière par VALECO qui nous a montré un drone sans l'utiliser, ce qui est dommage.

En revanche les néophytes ont pu constater le vacarme permanent généré par une éolienne lorsqu'il y a beaucoup de vent. (ce qui le différencie d'une moto ou d'un avion qui passe) .

⁸ [https://www.sitesetmonuments.org/IMG/pdf/opinionway_pour_sites_monuments - sppef - les francais et l impact des eoliennes - mars 2022 vf.pdf](https://www.sitesetmonuments.org/IMG/pdf/opinionway_pour_sites_monuments_-_sppef_-_les_francais_et_l_impact_des_eoliennes_-_mars_2022_vf.pdf)

⁹ Protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres. Révision 2018.

Le Collectif pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité 34-12 a testé avec un drone en mars 2017 sur l'Escandorgue, (Hérault) les systèmes de détection-réaction sur le site éolien de MAS DE NAÏ -COMBE-CAUDE (Joncels 34650). Ils ne fonctionnaient pas correctement.

Sur ce site, un aigle sub-adulte est mort 6 mois après que nous alertions la DREAL de cet état de fait.¹⁰

Puis en 2021 sur le site éolien PLO DE CAMBRE (Joncels), le même collectif a testé l'éolienne n° 1 avec un drone et en observant un grand corbeau qui planait.

Ce site a deux types de réactions simultanées : l'effarouchement (l'avertisseur sonore est connu comme peu dissuasif) + la mise en drapeau des pales, plus intéressante.

RESULTATS par vent modéré et beau temps:

Un grand corbeau a plané à environ 80 m de l'éolienne, le système a fonctionné, le corbeau s'est décalé vers l'est.

Le drone aussi a fait arrêter l'éolienne plusieurs fois dans la même configuration (drone à 80-100m se rapprochant comme un planeur de part et d'autre de l'éolienne).

Cependant le « DT bird » n'avait pas fonctionné (angles morts) :

- quand le drone passait au-dessus des pales
- quand il avançait sous des pales

Et notre « droniste » a cassé son drone en le dirigeant entre les pales.

Quelques remarques, suite à cette expérience :

- Un rapace fait du 40km/h en moyenne, soit du 11m/seconde. Sachant que la sphère de détection est de 110m, il arrive sur l'éolienne en 10 secondes. Or l'arrêt des pales a lieu en 20 secondes en moyenne...¹¹
- Le système de détection / réaction est paramétré pour les rapaces, les plus sensibles à l'éolien (le milan royal par exemple), ce qui occulte les petites espèces : les faucons, les passereaux et les chiroptères par exemple.

On pourrait détecter ces derniers par écho-localisation de loin et de nuit, avec des radars, mais nous n'avons pas encore d'effaroucheurs à ultrasons... et à l'heure actuelle, ces mammifères, tous protégés, sont attirés par les mâts des éoliennes, et meurent plus encore que les oiseaux...2 fois plus en moyenne.

Pour tenir compte du mauvais temps, la préfecture demande parfois la pose d'un « visibilimètre » car le « DT bird » ne fonctionne qu'à > de 200 LUX. Ceci pour que l'exploitant arrête les éoliennes aussi...en cas de brouillard.

¹⁰ Communiqué de presse FNE: *Collision mortelle d'un aigle royal avec une éolienne du plateau de l'Escandorgue dans l'Hérault.*- 12 septembre 2017

¹¹ D'après le fabricant, le temps d'initialisation de l'arrêt des pales est compris entre 2 et 18 secondes après le déclenchement du DT bird stop, et l'arrêt complet des pales a lieu entre 15 et 35 secondes après l'initialisation du stop.

Selon la LPO Nationale : *il n'existe pas à notre connaissance à ce jour de systèmes efficaces pour réduire de manière significative la mortalité avienne*" (dans les parcs éoliens)¹²

Selon la LPO-Hérault : « *Une efficacité discutable, des mortalités encore observées dans des parcs équipés* ».

Nous n'avons pas de données centralisées sur l'efficacité de ces systèmes (DT bird, Pro-bird, Sens of Life...) pour réduire la mortalité des oiseaux. Gageons que le projet MAPE¹³ pourra permettre d'établir un protocole et de **certifier les modèles des systèmes les plus efficaces**.

EN CONCLUSION,

NOUS PENSONS QUE L'EOLIEN TERRESTRE A FAIT SA PART DANS LE PNR -HL : il est déjà « territoire à énergie positive ».
ET QUE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DOIT ÊTRE DESORMAIS LE PRINCIPAL OBJECTIF DU PARC.

L'éolien n'est sans doute pas la filière qui contribue le mieux à la réduction des GES, il en ajoute même, à cause de son « *mariage forcé* » avec le gaz.

Pour une transition énergétique et écologique respectueuse de l'environnement, le PNR-HL peut promouvoir de préférence :

- La sobriété par des conseils aux habitants (eau, gaz, électricité, circuits courts)
- Après des élus, un plan de rénovation énergétique des maisons et des bâtiments collectifs et tertiaires (isolation, énergie renouvelable thermique)
- le chauffage avec PAC (air-eau ou eau-eau= géothermie de proximité) favorisé par la fiscalité (déductions fiscales, prêts à taux zéro, crédit d'impôt TE)¹⁴
- les chauffe-eau solaires pour tous les habitants
- la mobilité électrique (faire connaître les subventions pour l'achat et les réparations des vélos électriques)
- Le PV uniquement en zone urbaine et sur toitures, notamment sur les ombrières des supermarchés, des hangars etc...)
- Et ne pas trop miser sur le bois-énergie : la communauté scientifique ne s'accorde pas sur la réalité de la neutralité carbone affichée du bois-énergie

NOUS ESPERONS ENFIN QUE VOUS POURREZ ORGANISER LE MÊME TYPE DE SEMINAIRE SUR D'AUTRES ENERGIES RENOUVELABLES :

Nous serions prêts à participer à un séminaire sur la géothermie de proximité organisé par le PNR-HL, car nous connaissons des professionnels susceptibles d'intervenir.

¹² Lettre de Mr Allain Bougrain-Dubourg à M. Mark Duchamp, président de « Save the Eagles international ». 29 septembre 2014

¹³ MAPE : Projet de recherche « Réduction de la Mortalité Aviaire dans les Parcs Eoliens en Exploitation »

¹⁴ Attention : il n'y a pas d'aide pour la PAC air-air (ou clim réversible), qui est bien moins performante.

ACTUALITÉ DU 29 MAI 2022:

POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ENERGETIQUE, LA COMMISSION EUROPÉENNE PARLE DE PROPOSER :

- ***D'implanter des éoliennes dans des zones « proches du rail ou de la route », dans des « zones industrielles »¹⁵***
- De rendre obligatoires **les panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments publics et commerciaux** de l'Union Européenne d'ici 2025, et sur tous les toits des nouveaux bâtiments résidentiels d'ici 2029. (Nous l'espérons, plutôt dans le sud de l'Europe !)
- **Voilà encore un beau challenge pour le PNR du Haut-Languedoc !**
- « *Je sais, c'est un objectif ambitieux, reconnaît la présidente de la Commission, mais c'est une nécessité.*¹⁶ » / Ursula Von der Leyen- Source: Business AM, 29 mai 2022.

Restant à votre disposition , nos sentiments les meilleurs et nos respectueuses salutations.

Pour le collectif 34-12, Marjolaine Villey-Migraine, porte-parole
Collectif adhérent au collectif « Toutes Nos Energies Occitanie Environnement ».
aigles.escandorgue@gmail.com

Pour l'association « Sites et Monuments », Christine Combarous, déléguée départementale de l'Hérault
christine.combarous@orange.fr

¹⁵ Le Collectif 34 l'avait justement proposé dans sa lettre ouverte du 3 mars 2022, en annexe 7. Les sites proposés dans l'Hérault peuvent être transmis sur demande par : aigles.escandorgue@gmail.com.

¹⁶ Certes, Emmanuel Macron l'a dit juste une fois, il y a des enjeux financiers très puissants au niveau européen. On voudrait nous faire croire que les EnR électriques intermittentes pourraient remplacer les centrales électriques nucléaires, au gaz ou au charbon. Malheureusement il n'en est rien, c'est une question d'échelle en terme de puissance énergétique...